

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

tion répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Vessie, Coeur, Foie, Reins, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H332 Nocif par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
447399-55-5	Donnée non disponible		36.9
carfentrazone-ethyl	carfentrazone-ethyl	128639-02-1	4.43
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 5 - < 10$ *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$ *
Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts	68425-94-5	$\geq 1 - < 5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

- Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Susceptible de provoquer le cancer.
Nocif par inhalation.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO₂, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Composés de fluor
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
- Méthodes et matières pour le : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/23/2016

confinement et le nettoyage nation.
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
 Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter la formation d'aérosols.
- Conditions de stockage sûres : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH
---------------------	-------------	--------------------------	---------	-------

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Vêtements étanches
- Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes protectrices et vêtements de protection appropriés
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : suspension
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.83 (21.7 °C)
- Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.21 g/cm³ (21.6 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 4220 mm²/s (20.5 °C)
Donnée non disponible

4405 mm²/s (40.5 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Conditions à éviter	:	Donnée non disponible
Produits incompatibles	:	Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 2.18 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard BPL: oui
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Résultat	:	Irritation modérée de la peau
BPL	:	oui

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	irritation légère
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
BPL	:	oui

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : Pas un sensibilisateur cutané.
Résultat : La substance n'est pas considérée comme un sensibilisateur cutané potentiel.
BPL : oui

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**447399-55-5:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

carfentrazone-ethyl:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pas de potentiel génotoxique

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simi-
laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-
seuse
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:**447399-55-5:**

Espèce : Rat, mâle
Durée d'exposition : 2 années
: 2.2 mg/kg p.c./jour
Résultat : positif
Organes cibles : Vessie

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

carfentrazone-ethyl:

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 mois
NOAEC : 1.8 mg/l
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

Composants:**447399-55-5:**

Incidences sur le développement fœtal : Organes cibles: Système nerveux
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**carfentrazone-ethyl:**

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**447399-55-5:**

Organes cibles : Système nerveux, Reins, Foie, Coeur, Vessie
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 1.

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat
NOAEL : 58 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 months

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,700 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1,000 mg/kg
LOAEL : 160 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Effets neurologiques**Composants:****carfentrazone-ethyl:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****447399-55-5:**

- | | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 202 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| | | LL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 208 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| | | LL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 3.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 4.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | ErC50 (algue verte): 0.000743 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| | | CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.005 mg/l
Durée d'exposition: 7 d |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 mg/l
Durée d'exposition: 28 d |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d |
| Toxicité pour les organismes vivant dans le sol | : | CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 997 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d |
| Toxicité pour les organismes terrestres | : | DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 d
Remarques: Contact |

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 05/23/2016

LOEC (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 60 mg/kg
 Point final: Test de reproduction

carfentrazone-ethyl:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 1.6 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (algues): 0.001 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l
 Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 0.0187 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg

Remarques:

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
 Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.

- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
 Point final: Toxicité aiguë par voie orale
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille
 Point final: Toxicité aiguë par contact

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- Toxicité pour la daphnie et : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Inhibition de la croissance
propane-1,2-diol:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 34,100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l Durée d'exposition: 18 h
Residues (pétroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directives du test 203 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FOCUS Herbicide

Version 1.0 Date de révision: 05/26/2022 Numéro de la FDS: 50002649 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 05/23/2016

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistance et dégradabilité**Composants:****447399-55-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 58.6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 23.6 %
Durée d'exposition: 64 d
Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formaldehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****447399-55-5:**

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.39 (25 °C)

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.07

Mobilité dans le sol**Composants:****447399-55-5:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol
Koc: 57 - 114
Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme produit non utilisé.
Vider les restes du contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Pyroxasulfone, Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:
octamethylcyclotetrasiloxane

NPRI Composants : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.
ethylbenzene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

447399-55-5

Smectite-group minerals

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



FOCUS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05/26/2022	50002649	Date de la première parution: 05/23/2016

FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique